

Divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **69 (1918)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

coup d'à propos, il évoqua dans l'historique cité de Lucerne le souvenir de nos aïeux et des anciens de notre association qui courageusement vient d'entamer son dernier quart de siècle.

M. le conseiller d'Etat *Erni*, de Lucerne, nous apporte le salut du gouvernement de son canton. Il glorifie l'importance du travail du forestier au point de vue économique et patriotique et montre combien cette importance a grandi depuis le commencement de la guerre

Un délicieux Yverne, aimablement offert par le gouvernement lucernois, délie les langues et l'on entend encore trois discours.

M. *Th. Weber*, Zurich, remercie l'Université de Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale pour la distinction, dont l'honneur rejaillit sur notre Société, accordée à MM. les D^{rs} Engler et Flury.

M. *Badoux* rappelle qu'en 1893, lors de la fête du cinquantenaire de notre Société à Berne, le Comité était composé de MM. *J. Roulet*, président, *Liechti*, *Puenzieux*, *Müller* et *Ruedi*. Deux seulement sont encore des nôtres, MM. Roulet et Liechti. Le premier a fait partie du Comité pendant 25 ans et a présidé brillamment pendant 10 ans aux destinées de notre Société. M. Roulet étant retenu à la maison par la maladie, il propose de lui adresser un télégramme de sympathie, ce qui est admis avec enthousiasme.

M. le Forstmeister *Hefti*, au nom des anciens élèves présents du professeur A. Engler, le félicite pour la distinction dont il a été l'objet et lui exprime ses remerciements pour son enseignement.

Après la reprise de séance, excursion au Dietschiberg, le Petit Rigi des Lucernois, où se passa gaiement la soirée.

Le mardi 1^{er} octobre, quelque 20 participants à la réunion s'en furent, sous la conduite de M. *Schwitzer*, administrateur des forêts de la ville de Lucerne, excursionner dans les forêts du Pilate. Le but principal de la course fut la visite des travaux de défense du torrent du Renggbach, contre lequel l'administration forestière de la ville de Lucerne lutte depuis longtemps.

Cette réunion de Lucerne fut parfaitement organisée par M. *Bühler*, l'aimable inspecteur forestier en chef de ce canton. Et malgré grippe, restrictions alimentaires et lenteur des trains, elle a réussi au mieux. Le 75^e anniversaire de notre Société a pu être fêté ainsi qu'il convenait en toute simplicité, mais dignement. Et maintenant, nous lui souhaitons heureux voyage pendant l'étape de 25 ans qui, à son terme, la fera centenaire.

H. Badoux.

DIVERS.

Beau rendement d'un produit accessoire.

La commune de Suhr (Argovie) a fait miser aux enchères publiques, dernièrement, la récolte en laïche brizoïde (*Carex brizoides*) de ses forêts (420 ha). Cette vente a produit fr. 7800. La récolte de 1917

avait rapporté fr. 540 et celle de 1916 fr. 80. On sait que ce „crin végétal“ s'emploie, faute de crin animal, pour la confection de matelas et d'autres articles rembourrés. (Der praktische Forstwirt, 1918, N° 9/10.)

CONFÉDÉRATION.

A l'Ecole forestière. *MM. A. Engler et Ph. Flury reçoivent le doctorat honoraire.* Le règlement de l'Ecole polytechnique fédérale de 1908 prévoit l'attribution du titre de *docteur ès sciences techniques, naturelles ou mathématiques*. Par décision unanime d'une conférence de division, le doctorat honoraire de l'Ecole polytechnique peut être décerné, à titre de distinction rare, pour services exceptionnels rendus à la science.

Jusqu'ici l'Ecole forestière n'avait pas fait usage de son droit d'attribuer le doctorat honoraire. Le 75^e anniversaire de la fondation de la Société des forestiers suisses lui a donné l'occasion de décerner pour la première fois cette distinction.

Le remplaçant du principal de l'Ecole a annoncé, à la réunion de Lucerne, cet événement académique dans les termes que voici :

Monsieur le président et Messieurs, c'est avec un très vif plaisir que le corps enseignant de l'Ecole forestière fédérale, que je suis chargé de représenter officiellement au 75^e anniversaire de la fondation de la Société des forestiers suisses, participe à cette cérémonie.

Et, avec vous, Messieurs, il se réjouit du témoignage de très haute estime que l'Université de Zurich vient de décerner à l'un des siens qui le représente avec tant d'éclat dans le monde scientifique.

Ce jour de fête de la Société des forestiers suisses est aussi une fête pour notre Ecole qui est fière de la distinction dont vient d'être honoré M. le *docteur Arnold Engler*, professeur.

L'Ecole forestière fédérale a désiré s'associer elle aussi à votre réjouissance. Elle a voulu saisir cette occasion de témoigner sa considération pour la féconde activité que déploie votre association au sein de notre république.

Et elle nous a chargé de vous informer qu'elle a décerné à un des plus éminents sylviculteurs suisses, à un de ceux qui ont le mieux honoré le corps forestier et dont la modestie n'a d'égale que son grand savoir, qu'elle lui a décerné sa plus haute récompense, le *doctorat honoraire*.

Notre Ecole polytechnique a accordé le doctorat honoraire ès sciences techniques à *Monsieur Philippe Flury*, adjoint à la Station fédérale de recherches forestières à Zurich, en reconnaissance de ses remarquables travaux dans le domaine de la dendrométrie et de la production forestière.
